

**Conservatoire à Rayonnement Départemental
de la Communauté d'Agglomération du Niortais**

PROJET D'ETABLISSEMENT 2015/2020

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20151116-C42-11-2015-1-
DE
Date de télétransmission : 19/11/2015
Date de réception préfecture : 19/11/2015

SOMMAIRE

Editorial

5 petits préludes

Les missions générales du CRD

Le CRD aujourd'hui

Eléments quantitatifs

Eléments qualitatifs

Les valeurs du CRD

Le CRD au sein de son territoire

Accessibilité

Les relations avec l'Education Nationale

La Formation Musicale Générale

Le Département des Etudes Chorégraphiques

Le Département Jazz, Musiques Actuelles Amplifiées, Musiques Improvisées

Les nouvelles technologies au service des enseignements

L'action culturelle

Plan de formation continue

EDITORIAL

Les Conservatoires connaissent, depuis quelques années, de profondes mutations.

Les territoires au sein desquels ils sont implantés s'agrandissent et se modifient. Le CRD du NIORTAIS, fort de ses 3 sites, concerne aujourd'hui 45 communes et près de 1 200 élèves.

De nouvelles missions apparaissent, complémentaires à celles, patrimoniales, qu'on leur confie depuis toujours ; en particulier, l'attention portée aux disciplines émergentes - Musiques Actuelles Amplifiées, danses urbaines- ou encore l'intérêt de développer des rapports plus étroits avec les structures dépendant de l'Education Nationale, par le biais des orchestres à l'école, de la danse à l'école... qui favorisent l'approche d'un enseignement spécifique par un plus grand nombre.

Sans pour autant négliger les attentes diversifiées des citoyens de la collectivité, qu'ils s'approchent du Conservatoire pour découvrir, tâter, expérimenter ou pour creuser, approfondir, voire même envisager un métier.

C'est dans cette optique que le présent Projet d'Etablissement décline l'esprit des années à venir.

« Il n'y a qu'un seul public : celui qui vient pour aimer.
Si les gens viennent pour s'aimer eux-mêmes ou chercher le
reflet d'anciennes amours, le contact n'a pas lieu »

Maurice Béjart

« EN AMOUR Y A DU PLAISIR
EN AMOUR, DOULEUR SE PROMÈNE
Y CUEILLE QUI EN PEUT CHOISIR
LA ROSE ET L'ÉPINE N'Y PRENNE »

Clément Janequin

« L'ART EST FAIT POUR TROUBLER.

LA SCIENCE RASSURE »

Georges Bracque

« Les Régimes totalitaires n'aiment pas les dissonances »

György Ligeti

« Et quoi scis ? Vous voulez dire qu'il pleut ! Et bien dites « Il pleut... » »

Jean de La Bruyère / les Caractères

Les missions générales du CRD

L'arrêté du 15 décembre 2006 du Ministère de la Culture fixe les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, dont les missions communes aux trois grandes catégories d'établissements classés sont les suivantes :

- ❖ Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus définis à l'annexe 1.
A cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation
- ❖ Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, de classes à horaires aménagés, d'ateliers, de jumelages, de chartes départementales de développement de la pratique chorale et vocale ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;
- ❖ Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.

Les établissements participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. A cette fin, ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

Pour accomplir l'ensemble de ces missions, les établissements constituent des centres de ressources pour la documentation, l'information, l'orientation et le conseil des citoyens. Cependant, tous les établissements d'enseignement artistique spécialisé n'offriront pas les mêmes « services » selon leur implantation géographique sur le territoire national.

C'est en cohérence avec ce texte mais aussi dans la continuité de l'histoire de l'établissement, en s'appuyant sur l'analyse de la situation actuelle et sur les grandes orientations de la collectivité décidées par les élus que sont ainsi définies les missions du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le CRD aujourd'hui

Le CRD, tel qu'il se présente aujourd'hui, est le produit de la fusion, décidée par les élus de la Communauté d'Agglomération de Niort en Mai 2011 :

- ➔ Du Conservatoire Auguste-Tolbecque, Conservatoire à rayonnement départemental classé par l'Etat
- ➔ De l'école Municipale de Musique et Danse de Vouillé
- ➔ De l'école Municipale de Musique de Chauray

En effet ces trois structures, bien que gérées par la CAN depuis sa constitution au 1^{er} Janvier 2001 étaient toutefois jusqu'à cette date restées autonomes, même si quelques passerelles se dessinaient.

Leur rapprochement, voire leur fusion, même si cela s'avérait souhaitable sur le principe, devait toutefois tenir compte des nombreuses différences qui caractérisaient les trois structures initiales concernées.

- ➔ Statut (un CRD, 2 structures municipales)
- ➔ Typologie sociologique des inscrits/nombre d'élèves
- ➔ Zone d'influence de la structure/identité territoriale
- ➔ Projet pédagogique/disciplines proposées/organisation des scolarités
- ➔ Qualification et nature du corps enseignant
- ➔ Rayonnement et politique d'action culturelle
- ➔ Politique tarifaire

De plus, pour répondre aux souhaits des élus, ce regroupement ne pouvait s'opérer ni dans l'optique d'une absorption brutale des sites de Chauray et Vouillé par le CRD, au détriment de l'histoire et de l'identité de ces deux structures, non plus que par un affaiblissement du projet du CRD sur la base des cursus jusqu'alors proposés par ces 2 équipements communaux.

Afin de poser les éléments de cette fusion envisagée, une étude minutieuse de l'existant courant 2011 a été effectuée. (voir document annexé)

Celle-ci a mis en lumière :

- ➔ La volonté du CRD de proposer un projet « pluriel »
Garantissant tout aussi bien les exigences propres à un établissement classé, en particulier un 3^{ème} cycle à orientation professionnelle, ainsi que des parcours non diplômants.
- ➔ La diversité de l'approche pour les débuts
- ➔ Les parcours personnalisés en troisième cycle
- ➔ L'existence de parcours originaux et spécifique à Chauray et Vouillé qui pouvait également s'engager au sein du site de Niort

- ➔ Une complémentarité des offres, et la qualification des différents corps enseignants, permettant de pouvoir envisager les passerelles souhaitées
- ➔ La demande -certes assez modeste, mais toutefois bien réelle- de formations diplômantes exprimées par les élèves des sites de Chauray et Vouillé, et parallèlement un besoin entendu par CRD de parcours différenciés à partir du second cycle.

La conduite en est confiée à une équipe de direction de 5 membres et 1 membre associé :

- un directeur, titulaire du Certificat d'Aptitude
- une directrice-adjointe en charge de l'administration
- un directeur délégué chargé d'assurer l'interface avec le site de Vouillé, également conseiller aux études pour le site de Niort
- un directeur délégué chargé d'assurer l'interface avec le site de Chauray
- une conseillère aux études en charge de l'action culturelle pour l'ensemble de la structure
- un professeur coordonnateur, en charge du suivi du Cycle d'Orientation Professionnelle Initial (membre associé)

Au-delà de leurs tâches techniques, les membres de l'équipe de direction ont pour vocation à participer à la réflexion visant à l'évolution de l'établissement et imaginer les moyens de sa mise en œuvre.

Il existe également un conseil pédagogique représentatif des différentes disciplines ainsi que des 3 sites. Cette instance, consultative mais non décisionnelle est invitée à participer à la réflexion pédagogique et artistique de l'établissement.

Le CRD possède également un Conseil d'Etablissement, instance paritaire qui réunit élus, membres de l'équipe de direction, représentants des enseignants, du personnel administratif, des parents d'élèves et des élèves, représentants de l'Etat et personnalités cooptées.

Enfin, le CRD est d'autre part un membre actif du réseau des établissements classés de la région Poitou-Charentes.

Éléments quantitatifs

Aujourd'hui, le CRD accueille sur ses 3 sites près de 1 200 élèves, qui bénéficient de l'enseignement d'une soixantaine de professeurs et des services d'une dizaine de personnels administratifs.

Au-delà de ces données, il apparaît intéressant d'exposer dans le cadre du présent document quelques éléments d'analyse quant à la provenance de ces élèves qui, au-delà de la vision « photographique » du CRD d'aujourd'hui, permettent d'envisager une ouverture encore plus large à l'avenir à de nouveaux publics.

On peut remarquer, d'autre part, grâce à l'analyse sur le long terme,

→ une très grande stabilité du nombre d'élèves, ainsi qu'un taux de réinscription important d'une année sur l'autre

→ un ratio H/E (heures d'enseignement/nombre d'élèves concernés) conforme aux normes préconisées par l'Etat

→ des indicateurs financiers qui se situent dans la fourchette nationale des établissements de la catégorie et de la taille du CRD

→ des recettes provenant des droits d'inscription et de scolarité sensiblement supérieures à la moyenne nationale

CRD DE NIORT
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ELEVES
ANNEE SCOLAIRE 2015 / 2016

| LIEUX | FEMININ | MASCULIN | TOTAL |
|---------------------------------|---------|----------|-------|
| Communes de la CAN (79) | | | |
| AIFFRES 79260 | 27 | 24 | 51 |
| AMURE 79210 | / | / | / |
| ARCAIS 79210 | / | 1 | 1 |
| BEAUVOIR SUR NIORT 79360 | / | / | / |
| BELLEVILLE 79360 | / | / | / |
| BESSINES 79000 | 4 | 4 | 8 |
| BOISSEROLLES 79360 | / | / | / |
| BRULAIN 79230 | / | 2 | 2 |
| CHAURAY 79180 | 64 | 56 | 120 |
| COULON 79510 | 4 | 3 | 7 |
| ECHIRE 79410 | 13 | 8 | 21 |
| EPANNES 79270 | / | / | / |
| FORS 230 | 2 | / | 2 |
| FRONTENAY ROHAN-ROHAN 79270 | 2 | 2 | 4 |
| GERMOND-ROUVRE 79220 | / | 1 | 1 |
| GRANZAY-GRIPT 79360 | 1 | / | 1 |
| JUSCORPS 79230 | 1 | 1 | 2 |
| LA ROCHENARD 79270 | / | / | / |
| LA-FOYE-MONJAULT 79360 | 1 | 1 | 2 |
| LE BOURDET 79210 | 1 | 1 | 2 |
| LE VANNEAU-IRLEAU 79270 | / | 3 | 3 |
| MAGNE 79460 | 7 | 6 | 13 |
| MARIGNY 79360 | / | / | / |
| MAUZE-SUR-LE-MIGNON 79210 | 2 | 1 | 3 |
| NIORT 79000 | 386 | 244 | 630 |
| PRAHECQ 79230 | / | 1 | 1 |
| PRIAIRE 79210 | / | / | / |
| PRIN-DEYRANCON 79210 | 1 | / | 1 |
| PRISSE-LA-CHARRIERE 79360 | 2 | 3 | 5 |
| SAINT-GELAIS 79410 | 11 | 10 | 21 |
| SAINT-ETIENNE-LA-CIGOGNE 79360 | 1 | 1 | 2 |
| SAINT-GEORGES-DE-REX 79210 | 1 | / | 1 |
| SAINT-HILAIRE-LA-PALUD 79210 | / | 1 | 1 |
| SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE 79230 | / | 1 | 1 |
| SAINT-MAXIRE 79410 | 2 | 5 | 7 |
| SAINT-REMY 79410 | 2 | 2 | 4 |
| SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS 79230 | / | 1 | 1 |
| SAINT-SYMPHORIEN 79270 | 3 | 3 | 6 |
| SANSAIS-LA GARETTE 79270 | 2 | 1 | 3 |
| SCIECQ 79000 | 3 | 1 | 4 |
| THORIGNY-SUR-LE-MIGNON 79360 | / | / | / |
| USSEAU 79210 | / | 1 | 1 |
| VALLANS 79270 | / | / | / |
| VILLIERS-EN-PLAINE 79160 | 3 | 5 | 8 |
| VOUILLE 79230 | 96 | 39 | 135 |

| Communes hors CAN (79) | | | |
|------------------------------------|------------|------------|-------------|
| SECONDIGNY 79130 | / | 1 | 1 |
| ARDIN 79160 | 1 | 1 | 2 |
| COULONGES SUR L'AUTIZE 79160 | 2 | / | 2 |
| SAINT-LAURS | 1 | / | 1 |
| SAINT-POMPAIN 79160 | 1 | 1 | 2 |
| PERIGNE 79170 | 1 | 1 | 2 |
| VIENNAY 79200 | / | 1 | 1 |
| CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS 79220 | / | 1 | 1 |
| LA CHAPELLE BATON 79220 | 3 | / | 3 |
| FRANCOIS 79260 | 4 | / | 4 |
| LA CRECHE 79260 | 5 | 1 | 6 |
| ROMANS 79260 | 4 | 2 | 6 |
| SAINTE-NEOMAYE 79260 | / | 1 | 1 |
| AIGONNAY 79370 | 1 | / | 1 |
| BEAUSSAIS 79370 | 1 | / | 1 |
| FRESSINES 79370 | 4 | 4 | 8 |
| MOUGON 79370 | 9 | 2 | 11 |
| PRAILLES 79370 | 1 | 2 | 3 |
| SAINTE BLANDINE 79370 | 1 | / | 1 |
| THORIGNE 79370 | 1 | 1 | 2 |
| AZAY-LE-BRULE 79400 | 2 | 1 | 3 |
| NANTEUIL 79400 | 1 | / | 1 |
| SAINT-MAIXENT-L'ECOLE 79400 | 2 | / | 2 |
| SAINT-MATIN-DE-SAINT-MAIXENT 79400 | / | 1 | 1 |
| SAIVRES 79400 | 3 | / | 3 |
| MELLE 79500 | / | 1 | 1 |
| EXOUDUN 79800 | / | 1 | 1 |
| LA MOTHE SAINTE-HERAY 79800 | / | 1 | 1 |
| Communes hors 79 | | | |
| SAINTE 17100 | 1 | 1 | 2 |
| ESNANDES 17137 | 1 | / | 1 |
| DOMPIERRE-SUR-MER 17139 | 1 | / | 1 |
| LA JARNE 17220 | / | 1 | 1 |
| ROCHEFORT 17300 | / | 1 | 1 |
| BORD 17430 | 1 | / | 1 |
| CONTRE 17470 | 1 | / | 1 |
| MARSAIS 17700 | / | 1 | 1 |
| FONTENAY LE CONTE 85200 | 1 | / | 1 |
| LUCON 85400 | / | 1 | 1 |
| BOUILLE-COURDAULT 85420 | 1 | 1 | 2 |
| MAILLE 85420 | / | 2 | 2 |
| MAILLEZAIS 85420 | 1 | / | 1 |
| OULMES 85420 | / | 1 | 1 |
| SAINTE RADEGONDE DES NOYERS 85450 | / | 1 | 1 |
| BENET 85490 | / | 1 | 1 |
| TOTAL | 698 | 468 | 1166 |



**Communes d'origine des élèves
ressortissants de la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20151116-C42-11-2015-1-
DE
Date de télétransmission : 19/11/2015
Date de réception préfecture : 19/11/2015

DONNEES CHIFFREES - PROJET D'ETABLISSEMENT 2015 2020
CONSERVATOIRE Danse et Musique Auguste-Tolbecque

Budget 2014 - Pour l'ensemble des sites

| | Recettes |
|------------------------------------|------------------|
| Redevances : | |
| Inscriptions / droits de scolarité | 336 145 € |
| Conseil Général | 45 060 € |
| Etat | 33 663 € |
| Région | 8 000 € |
| Locations d'instruments | 6 300 € |
| Total | 429 168 € |

| | Dépenses |
|--------------------------------------|--------------------|
| Fonctionnement | 2 457 822 € |
| (dont masse salariale : 2 203 293 €) | |
| Investissement | 141 828 € |
| Total | 2 599 650 € |

| | Coût de fonctionnement en €/habitant CAN |
|----------------|--|
| Avant recettes | 20,86 € |
| Après recettes | 18,43 € |

Chiffres clés

| | Année 2014/2015 |
|--|-----------------|
| Elèves | 1179 |
| Enseignants | 57 |
| Personnel administratif | 7 |
| Autres (directeur, conseillers aux études, bibliothécaire) | 4 |
| Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement | 813 |
| Ratio H/E (heures de cours/nombre d'élèves) | 0,69 |
| Disciplines enseignées | 41 |
| Nombre de prestations professionnelles | 7 |
| Public touché | 1300 |
| Nombre de conférences/masters class | 9 |
| Public touché | 338 |
| Nombre de prestations d'élèves | 80 |
| Public touché | 5 944 |

Répartition géographique des élèves

| | |
|-------------------------------|-------------|
| CAN | 1097 |
| Deux Sèvres (hors CAN) | 63 |
| Hors Deux Sèvres | 19 |
| | 1179 |

750 élèves à Niort dont 575 Niortais (77,70%)
 203 élèves à Vouillé dont 122 Vouilletais (60,09%)
 226 élèves à Chauray dont 94 Chauraysiens (41,59%)

21/05/2015

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20151116-C42-11-2015-1-DE Date de télétransmission : 19/11/2015 Date de réception préfecture : 19/11/2015 |
|--|

Eléments qualitatifs

Le précédent projet d'établissement précisait un certain nombre d'objectifs à atteindre pour 2015.

Globalement, ceux-ci ont pu être réalisés.

En particulier –outre le regroupement des sites de Niort, Chauray et Vouillé– dans le domaine pédagogique :

- accueil d'élèves dès l'âge de 4 ans
- nouveau dispositif en direction du 1^{er} cycle et approche renouvelée de la Formation Musicale à ce stade
- évolution des procédures de suivi et d'évaluation, mieux globalisées
- approfondissement de l'accompagnement du projet personnel de fin de 3^{ème} cycle
- développement du département des Musiques actuelles amplifiées

Concernant d'autres aspects (notamment les relations avec les structures dépendantes de l'Education Nationale), ou encore l'approche et l'utilisation des nouvelles technologies, si ceux-ci sont bien enclenchés depuis 5 ans, ils continueront toutefois à faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du projet 2015-2020.

Un chapitre particulier leur est dédié, à cet effet, dans le présent document.

En ce qui concerne l'action culturelle, qui a connu un important développement au cours des 5 dernières années, un volet particulier lui sera également consacré.

PARTENARIATS CRD NIORT

Concernant les partenaires « pérennes » sur le territoire de la C.A.N., le C.R.D.

⇒ a une convention triennale avec

- Musique en Vie
- L'Association Diocésaine (Eglise Notre-Dame – Niort)
- Le Camji
- Le Chant de la Carpe
- La Compagnie E.GO
- Mensa Sonora
- Volubilis

⇒ contractualise régulièrement avec :

(sur des bases propres à chaque projet)

- Cirque en Scène
- Le Centre National des Arts de la Rue
- Le Moulin du Roc
- Téciverdi

⇒ collabore de façon permanente avec :

- L'Ecole d'Arts Plastiques
- La Médiathèque Pierre Moinot et la Médialudothèque
- Le Musée Bernard d'Agesci

⇒ utilise les lieux de diffusion suivants :

(à des conditions financières différentes suivant les interlocuteurs)

Sur Niort :

- Eglise St-Florent
- Eglise Notre-Dame
- Patronage laïque
- Théâtre Jean Richard
- Salle des fêtes de Sainte-Pezenne

Sur Chauray :

- Salle des fêtes
- Temple

Sur Vouillé :

- Salle polyvalente

Ainsi que :

- Aiffres – Espace Tartalin
- Frontenay Rohan-Rohan – Salle polyvalente
- Saint-Hilaire-la-Palud – Salle polyvalente
- Villiers-en-Plaine – Salle des fêtes

Evolution effective dans le cadre de la réalisation du Projet d'Etablissement 2010-2014

→ Concertation pédagogique :

Suppression des départements pédagogiques au profit de commissions de réflexion « transversales » et de participation à l'instruction de dossiers spécifiques d'intérêt général pour le Conservatoire.

→ Mise en place de groupes de niveaux en Formation Musicale Générale.

→ Refonte des objectifs et méthodes de travail en Formation Musicale Générale.

Recrutement, à cet effet, au sein de l'équipe des enseignants de cette discipline, de professeurs issus des musiques « de transmission orale ».

→ Mise en place d'un brevet de fin de 2nd cycle.

→ Refonte des contenus, méthodes et contenus de l'évaluation. En particulier, création d'un « tronc » commun incluant l'autonomie et la créativité.

→ Mise en place de cursus différenciés en 2nd cycle.

→ Refonte complète des modalités d'évaluation du 3^{ème} cycle amateur, désormais sous forme de présentation publique d'un projet personnel.

→ Dans ce cadre et dans celui du CEPI, réflexion de fond autour des moyens nécessaires à l'accompagnement des projets personnels d'élèves.

→ Mise en place du CEPI, dans le cadre d'un travail de réseau régional dans un 1^{er} temps, et d'une concertation inter-régionale avec le Nord-Pas-de-Calais depuis 1 an.

→ Création du département des Musiques Actuelles Amplifiées.

→ Refonte du cursus danse, en particulier dans le domaine des contenus et attendus des actions de diffusion de travaux d'élèves dans ce domaine.

→ Mise en place des éléments permettant une véritable transversalité permanente et pérenne entre la danse et la musique.

→ Restructuration des objectifs et attendus de l'action culturelle.

Création d'un service de l'action culturelle.

→ Mise en place d'une politique territoriale raisonnée de l'action culturelle du CRD.

→ Dans ce cadre, renforcement des partenaires déjà existants et création de nouvelles liaisons (Le Camji, Le Centre National des Arts de la Rue, Le Moulin du Roc ...).

Les valeurs du CRD

Afin de nourrir la réflexion de fond, à la fois préalable à la formalisation des dispositifs et garante de leur cohérence globale, le précédent projet développait des évolutions constatées depuis quelques années.

- Evolutions technologiques

- Evolutions esthétiques

- Evolutions sociétales

Il a semblé utile de corréliser ces éléments avec une approche organisée autour des quatre entités suivantes, suggérées par l'association « Conservatoires de France » dont le CRD est membre depuis sa création (cf. texte annexé).

En particulier, les équipes enseignantes ont été sensibles au fait que :

- Les élèves rejoignant le Conservatoire se reconnaissent principalement dans un premier temps plutôt autour de valeurs émotionnelles et sociales ...

... alors que le Conservatoire, tout aussi implicitement, tend à mettre en avant plutôt les valeurs cognitives et les valeurs artistiques.

D'où parfois, les malentendus et facteurs potentiels de démobilisation.... démotivation chez les élèves, sensation de découragement chez les enseignants...

D'une façon générale, toute action culturelle peut s'exprimer à partir de quatre systèmes de valeurs, sachant qu'elles sont toujours toutes à l'œuvre en permanence mais que, selon les types d'action, certaines sont privilégiées :

▪ Les valeurs **émotionnelles** ou **psychoaffectives**. Ce sont celles qui expriment l'effet sur l'individu : on veut que ce soit « sympa », que les gens soient contents d'être là. Un enseignement, un cours, un spectacle « mesurés » par rapport à ces valeurs privilégiera la motivation, l'émotion, l'enthousiasme, le plaisir...

La valeur émotionnelle ou psychoaffective, c'est la valeur ajoutée par l'effet sur l'individu.

▪ **Les valeurs artistiques**, ce sont celles qui expriment l'exigence, le souci de l'œuvre, de l'objet de l'action, du résultat, de la qualité intrinsèque de la réalisation, que ce soit l'objet de l'enseignement (la qualité du travail des élèves par exemple), ou bien la qualité de l'interprétation de tel ballet ou de telle pièce de théâtre ou de telle œuvre musicale). Un jugement en fonction d'une valeur artistique sera par exemple : « on n'a plus le droit de jouer Mozart comme ça ». La valeur artistique, c'est l'exigence de l'objet, la technicité, le travail des élèves, la qualité de l'interprétation etc.

▪ **Les valeurs cognitives**, ce sont celles qui expriment le souci d'apporter ou d'acquérir des connaissances à l'occasion de l'acte culturel en question (cours, spectacle, etc.). Un spectacle où l'on décide de faire une présentation des œuvres indique une prise en compte de valeurs cognitives. Dans les cours cette valeur est à l'œuvre chaque fois que l'on se préoccupe de théorie, de culture, d'organologie... L'évaluation du spectacle, du cours, de l'activité en question, à l'aune de ces valeurs cognitives, cherchera à répondre à question : « qu'ont-ils appris à cette occasion là ? ». Que ce soient les élèves qui sont acteurs, que ce soit le public, ou que ce soient tous ceux qui ont participé.

▪ Le quatrième système de valeurs est celui des **valeurs sociales**. C'est la prise en compte de l'autre, de la relation de chaque individu à l'autre (les relations entre les élèves, les artistes, sur un plateau, entre les artistes et les spectateurs, les spectateurs entre eux, du point de vue de leur vie de groupe). Il y a deux catégories de valeurs sociales : des valeurs d'altérité et des valeurs d'identité. *Les valeurs sociales d'identité*, c'est lorsque l'action, le cours, la répétition, l'atelier, visent à ce que les personnes se reconnaissent comme identiques, comme faisant partie, par exemple, du même établissement. Prenons l'exemple d'un stage en commun entre élèves musiciens et élèves danseurs : si on décide de mettre en œuvre des valeurs sociales d'identité sur cette opération, c'est pour qu'ils comprennent qu'ils font partie du même établissement et qu'ils sont les uns et les autres des artistes en apprentissage. On peut décider aussi que ce qui va être intéressant dans cette rencontre là, c'est que chacun va pouvoir prendre connaissance des particularités des autres. Ce sont alors des *valeurs sociales d'altérité* (reconnaître l'autre comme différent).

Un des enjeux du Conservatoire consiste donc à tenter de relier ces 2 approches.

Dans cette optique, le conseil pédagogique sera amené à réfléchir dans les années à venir sur les stratégies à développer pour l'arrivée et les débuts dans un Conservatoire, sur les actions à développer en direction des collégiens, sur la mixité et la pluralité des esthétiques.

Les équipes enseignantes ont également souhaité rappeler que les cursus devaient pouvoir affirmer un certain nombre d'ambitions :

→ contribuer à construire

▶ des êtres mémorants, capables de se situer, au moins à minima, dans l'espace et dans le temps.

▶ des êtres « comparatistes », obligatoirement confrontés, quelques soient leurs choix et leurs esthétiques de prédilection, à d'autres aspects, d'autres approches que les leurs propres.

« Quand tu invites à dîner, ne sers pas seulement ce que tes invités aiment, mais tente aussi ce qu'ils pourraient aimer... »

▶ des êtres créatifs

car si la création ne peut se concevoir sans créativité, celle-ci ne reste qu'une étape ; l'élève à qui l'on demande, en cours de français, de savoir écrire une rédaction, puis une dissertation n'est pas obligatoirement un écrivain en puissance ; de même, le danseur ou le musicien en formation doivent être sollicités en permanence sur leurs capacités d'autonomie et de créativité.

▶ des êtres sensibilisés à la beauté

certes, celle-ci est affaire de perception individuelle, dont la légitimité ne saurait être mise en cause ...et de toute façon peine à se définir... Il n'en reste pas moins indispensable que cette notion puisse être abordée dans le cadre d'un projet didactique.

Enfin, le CRD saura continuer d'être sensible au reproche « d'élitisme » qui est formulé de façon récurrente à l'encontre des établissements d'enseignement artistique spécialisés ; il a tenu à prendre en compte les indispensables remises en cause auxquelles il a été invité à se soumettre depuis des années, ce dont attestent les axes du projet d'établissement de 2010/2014 et ceux du présent projet.

Le CRD au sein de son territoire

Historiquement, le CRD est implanté :

- dans la ville centre
- au sein de 2 communes dans la périphérie urbanisée (Chauray/Vouillé)
- depuis 2 ans, une expérimentation, menée en direction d'une vingtaine d'élèves, existe également sur la commune d'Aiffres.

En revanche, le marais, le sud et les communes ayant rejoint la CAN récemment ne bénéficient pas encore de la présence d'une antenne du CRD.

Afin d'imaginer des solutions permettant une accessibilité renforcée à l'ensemble potentiel de la population. Il est utile de s'appuyer sur quelques éléments géographiques et cartographiques :

→ Répartition de la population, et ses lieux de « nodulation » permettant de mettre en évidence les lieux où des actions doivent s'envisager en priorité

→ Répartition de la population par tranches d'âges qui montre que les lieux les plus éloignés des antennes existantes sont aussi les moins peuplés, ce qui signifie que la demande explicite sera mécaniquement la moins nombreuse, mais la plus difficile techniquement à satisfaire

→ Axes routiers et de communication, dont la nature doit être prise en compte pour la construction du territoire.

→ Contrat de ville

Dans un tout autre domaine, le site de Niort du CRD est limitrophe du périmètre Pontreau/Colline Saint-André du contrat de ville 2015-2020.

Il existe donc une opportunité pour ouvrir des passerelles en ce sens.

D'autre part, il est possible d'imaginer des actions en direction des habitants du secteur Tour Chabot/ Gavacherie, ne serait-ce que parce que le CRD organise régulièrement des actions « hors les murs » dans ce quartier.

Le CRD saura se montrer force de proposition dans ce domaine.

Note de veille #4

Prospective et veille stratégique

Les populations légales 2011 de la Communauté d'Agglomération du Niortais

| Commune | Population municipale | | Evolution annuelle moyenne 2006-2011 (en %) |
|---------------------------|-----------------------|----------------|--|
| | 2006 | 2011 | |
| Aiffres | 4 975 | 5 340 | 1,4 |
| Amuré | 122 | 471 | 2,2 |
| Arcais | 636 | 803 | -1,1 |
| Beauvoir-sur-Niort | 1 603 | 1 750 | 1,8 |
| Belleville | 105 | 125 | 3,5 |
| Bessines | 1 544 | 1 582 | 0,8 |
| Boisserolles | 50 | 64 | 5,1 |
| Brûlain | 629 | 693 | 2 |
| Chauray | 4 981 | 5 301 | 4,8 |
| Coulon | 2 215 | 2 219 | 0 |
| Éclairé | 3 185 | 3 264 | 0,7 |
| Épennes | 779 | 783 | -0,4 |
| Fors | 1 577 | 1 715 | 1,7 |
| Frontenay-Rohan-Rohan | 2 920 | 2 951 | 0,2 |
| Germond-Rouvre | 1 050 | 1 158 | 2 |
| Granzay-Gript | 840 | 906 | 1,5 |
| Juscorps | 326 | 374 | 2,6 |
| La Foye-Morvault | 743 | 777 | 0,9 |
| La Rochénard | 440 | 575 | 5,5 |
| La Bourdette | 497 | 548 | 2 |
| Le Varneau-Irleau | 914 | 894 | -0,4 |
| Magné | 2 892 | 2 773 | -0,8 |
| Mangny | 896 | 896 | 0 |
| Mauzé-sur-le-Mignon | 2 639 | 2 790 | 1,1 |
| Niort | 58 088 | 57 813 | -0,1 |
| Praheçq | 1 951 | 2 056 | 1,3 |
| Priarie | 115 | 122 | 1,2 |
| Prin-Deyrançon | 541 | 618 | 2,7 |
| Prisacé-la-Chamère | 604 | 634 | 1 |
| Saint-Étienne-la-Cigogne | 119 | 141 | 3,5 |
| Saint-Gelets | 1 627 | 1 762 | 2 |
| Saint-Georges-de-Rex | 387 | 417 | 1,5 |
| Saint-Hilaire-la-Palud | 1 527 | 1 591 | 0,8 |
| Saint-Martin-de-Bernagoue | 738 | 802 | 1,7 |
| Saint-Maxire | 1 123 | 1 132 | 0,2 |
| Saint-Rémy | 1 005 | 1 010 | 0,1 |
| Saint-Romans-des-Champs | 175 | 179 | 0,5 |
| Saint-Symphorien | 1 721 | 1 826 | 1,2 |
| Sanaais | 672 | 785 | 3,2 |
| Soleçq | 504 | 598 | 3,1 |
| Thorigny-sur-le-Mignon | 74 | 88 | 3,5 |
| Usséou | 824 | 908 | 1,9 |
| Vallans | 710 | 775 | 1,8 |
| Villiers-en-Plaine | 1 520 | 1 714 | 2,4 |
| Vouillé | 2 933 | 3 260 | 2,1 |
| TOTAL CAN | 113 774 | 117 811 | 0,7 |

Source : INSEE, RP 2006 & 2011 (population municipale)

Les populations légales 2011 sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Elles ont été calculées conformément aux dispositions du décret n°2003-485 du 5 juin 2003. Leur date de référence statistique est le 1^{er} janvier 2011.

Afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date de référence : celle du milieu de la période 2009 - 2013, soit le 1^{er} janvier 2011. Ces populations sont donc millésimées 2011.

Les populations légales sont désormais actualisées tous les ans ; ainsi les communes ont été destinataires fin 2013, de nouveaux chiffres de population prenant effet le 1^{er} janvier 2014.

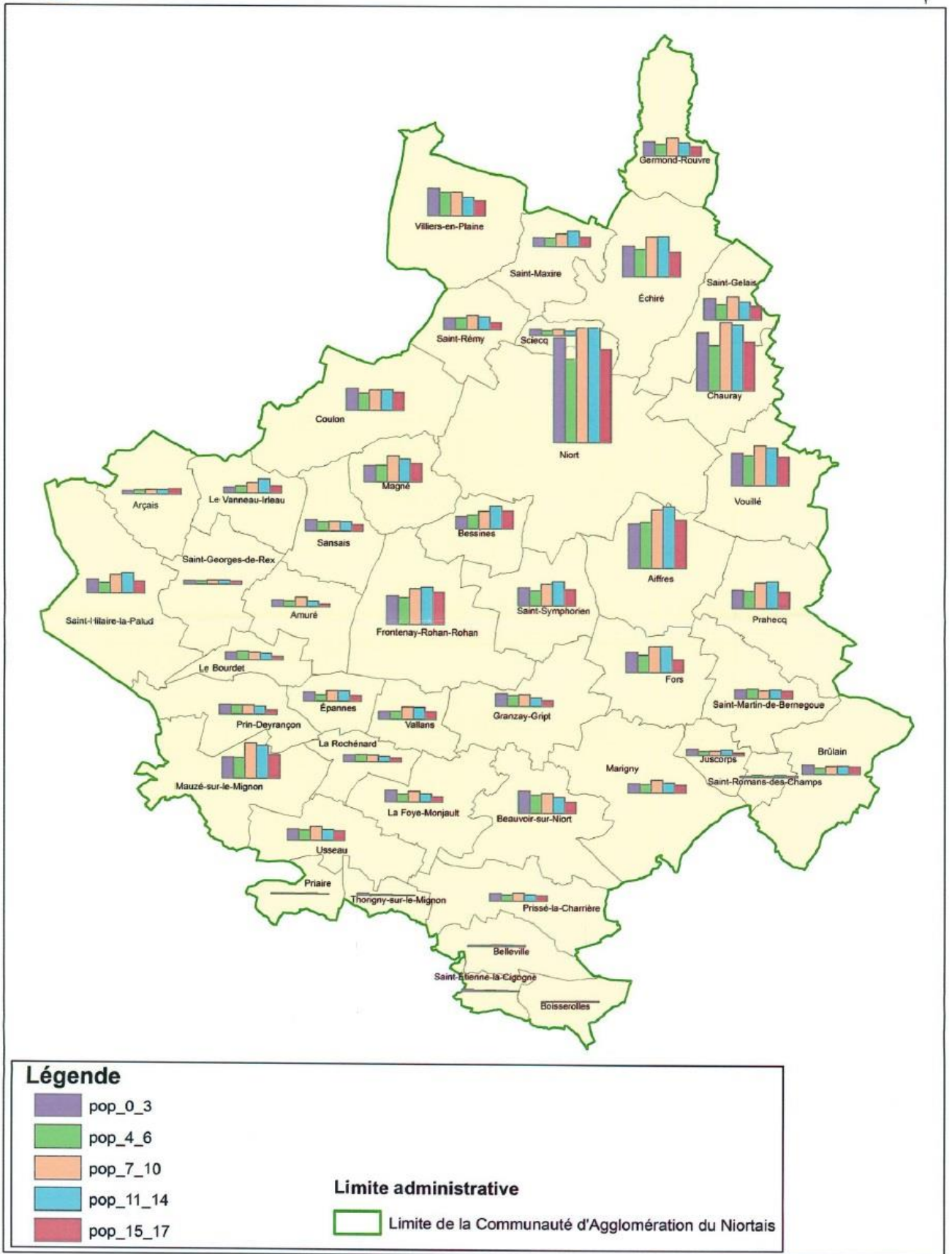
Les enquêtes de recensement étant réparties sur 5 années, il est recommandé de calculer les évolutions sur des périodes de même durée ; d'où les comparaisons avec 2006 (année médiane du 1^{er} cycle complet du recensement 2009-2013).

p1

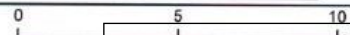




Répartition de la population par tranche d'âge en 2011



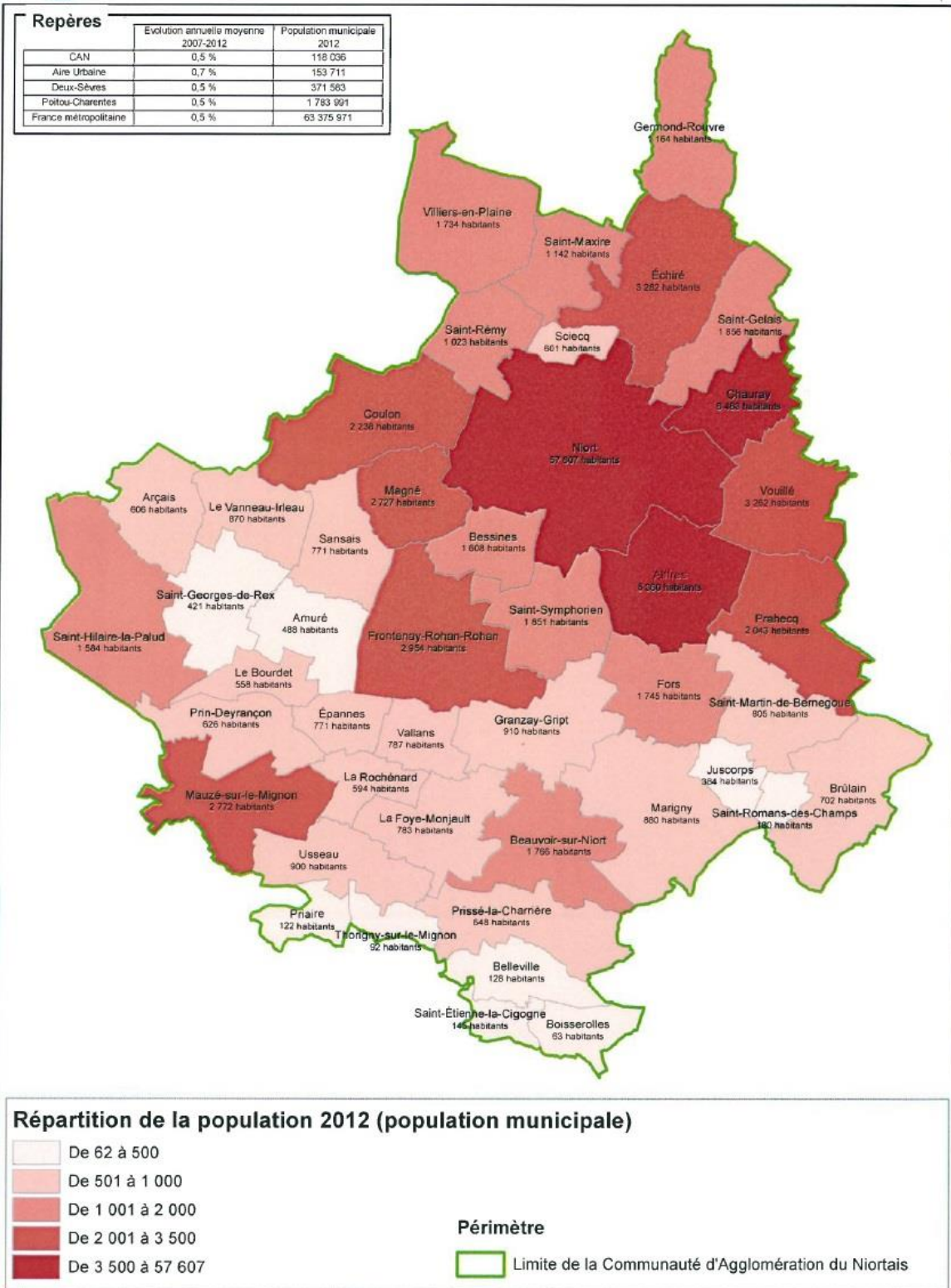
Réalisation : Pôle Economie et Aménagement Durable du Territoire
Source : INSEE, Recensement de la population 2011 Fond de plan : BD TOPO © IGN



Accusé de réception en préfecture le 14 avril 2015
079-200041317-20151116-C42-11-2015-1-DE
Date de télétransmission : 19/11/2015
Date de réception préfecture : 19/11/2015

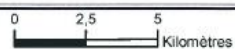


Répartition de la population de la CAN en 2012



Réalisation : Pôle Economie et Aménagement Durable du Territoire - CAN

Source : INSEE, Recensement de la population 2012 Fond de plan : BD TOPO © IGN



14 avril 2015

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20151116-C42-11-2015-1-DE
 Date de télétransmission : 19/11/2015
 Date de réception préfecture : 19/11/2015



Secteurs Scot sur la communauté d'agglomération du Niortais



Réalisation : Pôle Economie et Aménagement Durable du Territoire
Source : CAN Fond de plan : BD TOPO © GN

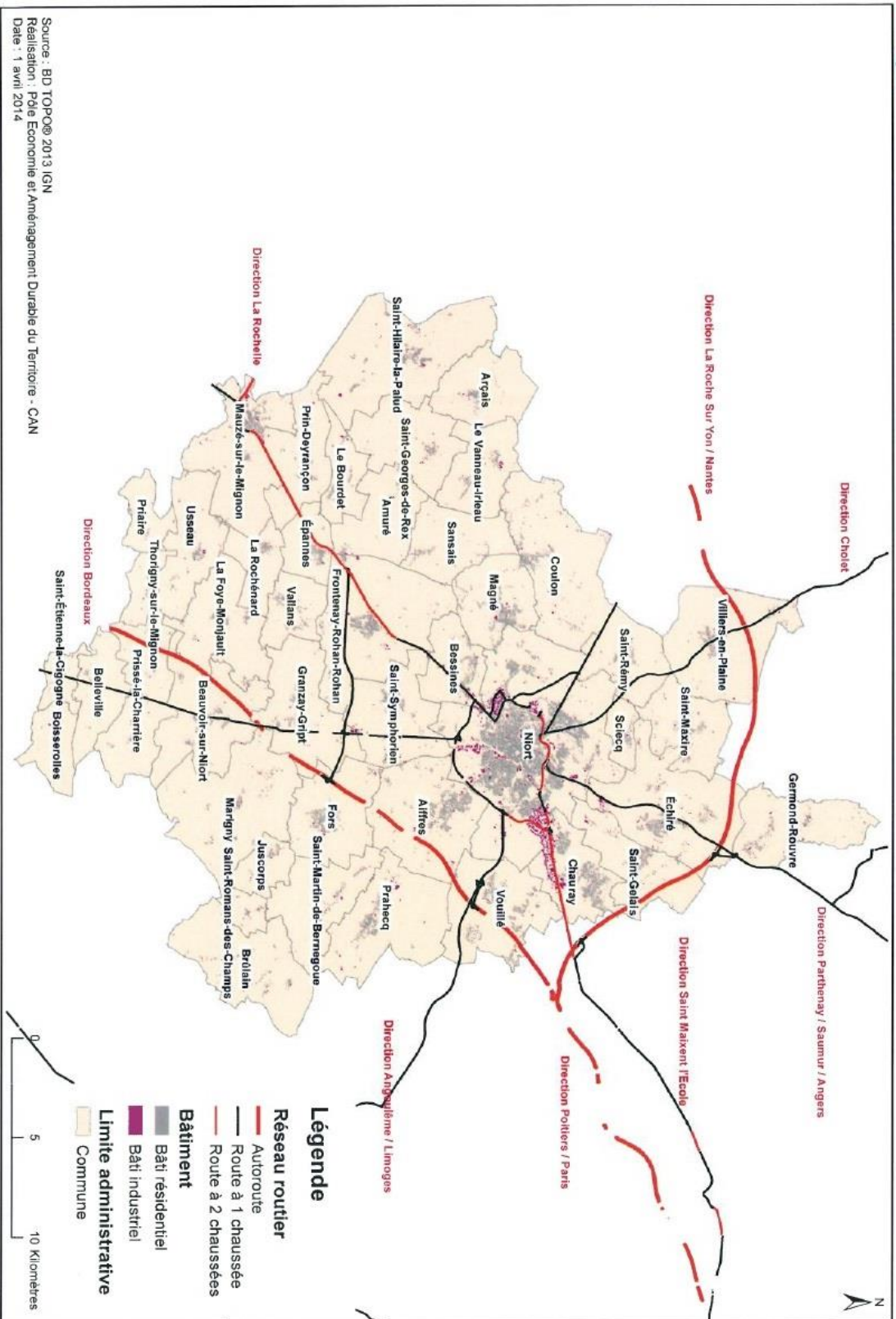
0 5 10
Kilomètres

13/01/2015

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20151116-C42-11-2015-1-DE
Date de télétransmission : 19/11/2015
Date de réception préfecture : 19/11/2015



La Communauté d'Agglomération du Niortais



Source : BD TOPQ@2013 IGN
Réalisation : Pôle Economie et Aménagement Durable du Territoire - CAN
Date : 1 avril 2014

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20151116-C42-11-2015-1-DE
Date de télétransmission : 19/11/2015
Date de réception préfecture : 19/11/2015

Les évolutions institutionnelles

Celles-ci affectent différents niveaux de Collectivités :

- ↳ La Communauté d'Agglomération du Niortais
- ↳ Le Département des Deux-Sèvres
- ↳ La Région

D'autre part, l'Etat a souhaité une sensible évolution des missions des établissements classés.

→ La Communauté d'Agglomération du Niortais :

Il s'agit d'une nouvelle entité, issue de l'extension du périmètre de l'ancienne Communauté d'Agglomération de Niort. Ce nouvel espace concerne désormais 45 Communes

- Se pose donc avec encore plus d'acuité pour le CRD la question des services proposés à l'ensemble de la population, particulièrement en termes d'équité d'accès, tout en tenant compte de la réalité du territoire, de sa diversité, de sa complexité, de son organisation géographique, de la richesse de ses identités, de la nature de sa population et de ses pratiques culturelles

→ Région/Département :

En 2016, la région Poitou-Charentes, au sein de laquelle évoluait jusqu'ici le CRD (en particulier dans le cadre Cycle d'Enseignement Professionnel Initial) disparaîtra, au profit d'une nouvelle Région au périmètre considérablement élargi.

Le CRD devra trouver sa place, dans le cadre des dispositifs qui ne manqueront pas d'être promulgués d'une part, et d'autre part, dans le cadre spécifique d'un réseau des établissements classés qui sera certainement amené à évoluer.

En ce qui concerne l'inscription du CRD au sein du tissu départemental et le rôle qu'il est amené à y jouer, il est probable qu'il soit amené à évoluer également profondément. Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale, il est en effet à ce jour impossible de déterminer quel est l'avenir des schémas départementaux... .

Dès que les choses seront clarifiées, le CRD se tiendra à la disposition du Conseil Départemental pour l'élaboration des dispositifs qui seront jugé adéquats, et saura être force de proposition à cet effet.

→ Etat :

L'Etat a souhaité une évolution de l'organisation territoriale de la République, qui a pour conséquence des modifications profondes du cadre d'interventions politiques et administratives, lesquelles auront un impact sur l'organisation et les politiques publiques qu'il met en œuvre.

En particulier, une des conséquences -majeures- pour le fonctionnement du CRD est l'arrêt des subventions de l'Etat, compensée pour partie par l'émergence progressive de dispositifs finançant de nouvelles missions.

Madame Fleur PELLERIN, Ministre de la Culture et de la Communication, a publié le 16 septembre 2014 une circulaire qui invite les Conservatoires à penser :

- ↳ L'émergence de nouveaux dispositifs de partenariat avec les structures dépendant de l'Education Nationale, qui nécessitera une adaptation en profondeur des tâches et méthodes de travail des enseignants des Conservatoires, ainsi que des mécanismes techniques et administratifs à imaginer à cet effet.

- ↳ Une prise en compte plus fine et complète qu'auparavant des potentialités qu'offrent les outils numériques, au sein des esthétiques et des dispositifs pédagogiques.

Il est important de souligner que ces évolutions, parfois brutales, ne sont pas seulement les effets d'une crise de financement. Il s'agit aussi des conséquences, des questionnements qui concernent l'évolution d'un modèle, et des cadres au sein desquels les Conservatoires évoluent.

Il appartient donc à chaque établissement de préciser les réponses adéquates adaptées à ses besoins, ses choix, ses ambitions, ses moyens.

Accessibilité

Cette question doit être abordée sous plusieurs angles.

- ➔ Accessibilité en termes « géographiques » :
 - Nature du territoire
 - Implantation des lieux d'enseignements
 - Conformité et praticabilité des locaux

- ➔ Accessibilité en termes de publics :
 - Diversité sociale et socio-culturelle
 - Politique tarifaire

- ➔ Accessibilité en termes d'offre éducative et culturelle :
 - Disciplines enseignées, nature et diversité des cursus
 - Nature et diversité de l'offre culturelle

Approche géographique :

Un simple coup d'œil, même rapide, sur les éléments cartographiques déclinés dans le chapitre traitant de la nature du territoire, permet d'appréhender les enjeux auxquels le CRD est confronté. Les lieux d'implantation des locaux sont situés dans la ville centre, naturellement, puis dans la proche périphérie suburbaine au nord et au nord-est.

En revanche, la partie « marais », le sud du territoire, ainsi que les communes ayant rejoint récemment la Communauté d'Agglomération du Niortais, sont situées à grande distance kilométrique des lieux de cours. La faible proportion de population, ramenée au total de celle de la CAN, sa structure démographique, ne permettent pas que dans un avenir proche, des antennes pérennes puissent être envisagées.

Il convient d'autre part, ne serait –ce que pour garantir à tout citoyen une égalité d'accès aux propositions du service public d'imaginer les dispositifs adéquats.

Praticabilité et conformité des locaux :

Le site de Niort s'est doté en 2012 d'une salle spécifique dédiée aux musiques actuelles amplifiées, puis en 2015, d'une nouvelle salle de cours, ainsi que d'une réserve de costumes, accessoires et matériels techniques (tapis de danse, barres amovibles...).

Les lieux dédiés à l'enseignement de la danse du site de Vouillé n'étaient pas conformes, au moment du regroupement avec le nouveau CRD. Une solution provisoire, en l'attente des travaux de mise aux normes nécessaires, dont le processus est engagé a été adopté (la salle de motricité de l'école).

Une vaste étude visant à rénover et adapter les locaux des différents sites est, d'autre part, actuellement en cours de finalisation.

Publics :

Dans le but d'affiner les modalités d'une offre adaptée à un public plus large encore, l'analyse des profils sociologiques, tranches d'âges... et origine géographique des élèves inscrits est en cours, qui permettra d'affiner les dispositifs adéquats.

Quant à l'approche tarifaire :

- un important travail a été conduit dans le cadre de la fusion des trois sites initialement indépendants
- Malgré les difficultés engendrées par la perte de subventions, les élus de la CAN n'ont pas souhaité d'augmentation substantielle des tarifs, afin de garantir une raisonnable possibilité d'accès à l'ensemble de la population.

Diversification de l'offre :

Le CRD avait, depuis plus de dix ans, souhaité installer, à partir du second cycle une offre de cursus ateliers, à vocation non diplômante, parallèlement au cursus ressortissant aux missions et obligations dévolues à un établissement classé par l'Etat.

En 3ème cycle, la notion de parcours différenciés et de parcours personnalisés est également présente. Le regroupement du CRD, de l'école de musique et danse de Vouillé, de l'école de musique de Chauray, qui ne possédaient pas les modalités d'un cursus diplômant mais qui possédaient des dispositifs répondant de façon souple et adaptée à la demande de leurs territoires a permis :

- de diversifier, y compris sur le site de Niort, les possibilités de trajets souples
- d'offrir un cursus diplômant à tous les élèves quel que soit leur site d'origine

Cette recherche de souplesse continuera d'être au centre du projet d'établissement 2015/2020.

Il convient également de souligner que l'action du CRD ne s'exerce pas uniquement en direction des publics inscrits dans le cadre d'un processus d'apprentissage ; en particulier, par le biais de l'Action Culturelle impulsée par le Conservatoire, ce sont des publics non-inscrits (parents d'élèves/familles ou proches/ ... mais aussi publics extérieurs, sans lien direct avec un inscrit) qui sont de plus en plus touchés.

Territorialisation :

Le CRD d'aujourd'hui s'est construit à partir du rapprochement de 3 structures de nature, d'histoire, d'ambitions différentes.

Si cette réunion a nécessité un travail de rationalisation et de lisibilité, dans le respect des identités initiales, cette pluralité d'approches représente un incontestable atout.

En particulier, c'est sur cette richesse que le CRD pourra s'appuyer pour amplifier les passerelles avec les structures dépendant de l'Education Nationale et la mise en place d'actions diversifiées, en fonction de l'exigence du terrain.

De même, les collaborations et partenariats, ponctuels ou pérennes avec des associations de pratique et/ou enseignement devront être poursuivis et amplifiés.

CRD

→ **Critères d'admission**

→ **Elaboration des listes d'attente**

D'une façon générale, la priorité est accordée :

- aux publics d'âge scolaire avant les adultes
- aux ressortissants de la CAN avant les extérieurs
- aux élèves déjà inscrits l'année précédente au sein d'une classe d'initiation généraliste

En cas de demande supérieure à l'offre, des listes d'attente sont incontournables.

Elles sont élaborées suite à un test d'aptitude qui cherche à évaluer :

- le « potentiel » de l'élève (débutant ou non)

et

- son projet de formation, sa motivation, son engagement (quel que soit son niveau)

Ces tests sont conduits sous la responsabilité des professeurs spécialistes des disciplines concernées, qui transmettent un avis circonstancié à l'équipe de Direction, seule souveraine pour prendre les décisions qui en découlent et faire les propositions ad-hoc aux usagers.

La ventilation des nouveaux élèves au sein des différentes classes d'une même discipline est faite par l'équipe de direction :

- en fonction des potentialités objectives d'accueil de chaque site
- des parcours de formation choisis
- du principe de proximité

ce qui implique un resserrement et une rigourisation accrue de la procédure commune aux 3 sites.

Le CRD étant tenu de respecter les obligations qui incombent à un Etablissement classé par l'Etat, un quota de places est décidé chaque année, pour chacune des disciplines concernées, pour l'admission d'éventuels élèves extérieurs brigant l'entrée en CEPI.

LES RELATIONS AVEC L'EDUCATION NATIONALE

Les relations avec les structures dépendant de l'Education Nationale constituent un des axes majeurs du Projet d'Etablissement 2015/2020.

Elles visent :

→ à concrétiser le rapprochement et la synergie entre ces 2 directions (Education Nationale / Culture) historiquement distinctes en France.

→ à répondre aux évolutions des missions dévolues aux Conservatoires classés, souhaitées par l'Etat.

→ à proposer des solutions concrètes et rationnelles pour le maillage du territoire de la CAN.

De longue date, le CRD a proposé des actions ponctuelles ou pérennes en partenariat avec l'Education Nationale.

Depuis 2014, un plan de développement accru a commencé de se mettre en place, à budget constant, ce qui implique d'importantes conséquences quant à l'emploi du temps et la répartition des tâches des enseignants concernés (cf. documents annexés).

Ces actions ont naturellement vocation à se pérenniser voire s'amplifier dans les années à venir.

D'autres sont en cours d'élaboration qui se formaliseront au cours de la période 2015/2020.

→ Parrainages d'élèves de l'Education Nationale par des élèves du CRD sur la base d'actions ponctuelles significatives

→ Echanges entre collégiens ; le principe étant que les élèves collégiens du CRD seront invités à imaginer des actions de diffusion et de communication autour de leur pratique en direction de leurs condisciples non inscrits au Conservatoire

→ parcours découverte encadrés par des enseignants du CRD

→ Préfiguration d'une classe à horaires aménagés à dominante vocale

PROGRAMME D' ACTIONS 2014/2015

▪ **Orchestre cuivres à l'école**

Proposer aux élèves, de découvrir une technique instrumentale s'appuyant sur une pratique orchestrale.

Ce projet artistique éducatif crée une dynamique dans l'espace communautaire. Il contribue d'une part à remédier aux difficultés dans les apprentissages fondamentaux et à l'éloignement relatif de certains équipements culturels, et favorise ainsi la réussite scolaire des élèves.

Moteur de transformation et de rayonnement de la culture, facteur de cohésion sociale et de développement, il contribue à la construction collective dans le temps d'un ancrage identitaire territorial.

▪ **Orchestre cordes à l'école**

Mêmes objectifs et mêmes contenus que pour l'orchestre cuivres qui fonctionne sur l'école de St-Hilaire-la-Palud.

Lieu d'implantation : La Foye Monjault

3 intervenants du CRD à raison de 2 heures hebdo

▪ **Danse à l'école**

Cycles de 63 interventions d'une enseignante du CRD sur différents sites, hors Niort, de la CAN

Lieux retenus : Aiffres, Prahecq, St Symphorien

Actions de médiation et parrainages en milieu scolaire

Principalement, axées autour de l'approche de la famille des Bois.

Un des objectifs de ce dispositif est de préparer la création, à l'horizon 2015/2016, d'un orchestre à l'école Bois.

► intervenants : enseignants Bois du CRD

► Lieu retenu : Prissé la Charrière

Mais également :

Pour les autres familles instrumentales

Action de sensibilisation dans les écoles du territoire

Afin de Découvrir des instruments, des familles instrumentales. Favoriser un contact direct avec les œuvres et les artistes. Construire une culture humaniste universelle. Développer des compétences musicales. Former les goûts.

Dans le cadre de la préfiguration d'une classe CHAM chant choral :

- Participation au projet CRD / collège Fontanes / Grand Conseil Mondial des clowns

- Participation au projet « entre les lignes » en présence d'Edmond Baudouin

Interventions d'une DUMISTE du CRD

Principaux lieux retenus en 2014/2015, hors Niort

Frontenay Rohan-Rohan, Mauzé sur le Mignon, Prissé la Charrière

LA FORMATION MUSICALE GENERALE

A la fois parce que le Conservatoire de Niort avait souhaité diversifier l'approche de cette discipline, aussi parce que les écoles de Chauray et Vouillé avaient leur propre spécificité, la nouvelle structure est riche de nombreux dispositifs.

- Formation Musicale Générale stricto-sensu
- Cours différenciés
- Classes animées par un binôme professeur de Formation Musicale Générale / professeur d'instrument
- Tronc commun musique et mouvement
- Formation Musicale Générale intégrée au cours d'instrument (maître unique)
- Formation Musicale Générale spécifique aux classes de Musiques Actuelles Amplifiées
- Formation Musicale Générale intégrée à une pratique collective, en particulier dans le cadre des orchestres à l'école

Ceux-ci doivent désormais faire l'objet d'une réévaluation, visant à dégager les avantages et les limites éventuelles, afin de déterminer ceux qui devront être maintenus, développés, infléchis, abandonnés...ou imaginés.

LE DEPARTEMENT DES ETUDES CHOREGRAPHIQUES

Ce département connaît depuis quelques années un développement renouvelé

Les 3 disciplines sont désormais enseignées (classique, jazz, contemporain).

Les classes d'éveil proposent un tronc commun Musique et Mouvement, encadré conjointement par un professeur de danse et un professeur de FMG.

De nombreux projets de diffusion allient des classes de danse et des musiciens, les élèves peuvent bénéficier de nombreuses interventions de chorégraphes, d'artistes invités, de nombreuses classes de maîtres, en particulier dans le cadre du partenariat avec La Scène Nationale.

Au cours des années à venir,

- une approche des pratiques chorégraphiques émergentes s'amplifiera
- le travail de répertoire sera approfondi
- un travail d'atelier, co-encadré par un danseur et un musicien sera proposé aux élèves à partir du 2nd cycle autour d'un ballet du répertoire (classique ou contemporain)
- le travail de concertation régionale sera amplifié

**LE DEPARTEMENT JAZZ,
MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES,
MUSIQUES IMPROVISEES**

Très longtemps, le CRD a exprimé une certaine réticence à ouvrir un département de Musiques Actuelles Amplifiées car

- ⇒ le fait qu'il s'agisse de musique vivante rendait plus difficile la distanciation nécessaire à l'élaboration d'un dispositif d'enseignement raisonné.
- ⇒ la multiplicité des courants obligeait à opérer des choix esthétiques.
- ⇒ il existait jusqu'à il y a peu, un très petit nombre d'enseignants potentiels, qualifiés, disposés à enseigner au sein d'un Conservatoire
- ⇒ les publics a priori concernés manifestaient parfois un scepticisme envers une structure classée.

Et pourtant, aujourd'hui, tout le monde (même les élèves de 3^{ème} cycle de musique ancienne !) écoute et pratique les Musiques Actuelles Amplifiées.

L'ensemble de ces « ralentisseurs » ayant évolué en quelques années, il a été possible d'ouvrir, progressivement, une action dans ce domaine.

En quelques années, ce secteur s'est étoffé, qui propose aujourd'hui une palette diversifiée, animée par de nombreux enseignants.

Depuis 3 ans, il a permis d'accueillir et de diplômer des élèves en CEPI.

Ce département réfléchit et collabore régulièrement avec ses homologues du CRR de Poitiers et du CRD de Châtellerauld, en particulier en termes de complémentarités, ponctuelles ou pérennes selon les nécessités.

Un cursus propre à cette discipline conçu de façon à satisfaire ses besoins spécifiques, toutefois dans l'esprit d'une transgression des « corporatismes », permettant d'exploiter l'approche essentiellement orale et collective propre à ce domaine, au profit du projet global du CRD est en cours de finalisation, qui est un des objectifs du présent projet d'établissement.

En cours de finalisation également, la formalisation d'un « grand » département jazz, musiques actuelles amplifiées, improvisation générative.

Les nouvelles technologies au service des enseignements

Le CRD souhaite à l'avenir s'engager au sein d'un important plan d'utilisation des outils numériques au service des enseignements et des pratiques, en réponse aux évolutions naturelles des esthétiques et des courants de création, autant que de l'évolution des méthodes d'enseignement et de transmission.

A cet effet, le CRD doit pouvoir s'équiper

→ de matériels et logiciels de gravure et de reproduction

→ de matériels et logiciels d'enseignement (danse et musique), de tablettes et tableaux numériques utilisables en cours

→ de matériels et logiciels de création assistés par ordinateur

Il faut également développer une politique raisonnée de formation continue à l'usage des enseignants en charge de ces domaines.

Les nouvelles technologies dans un Conservatoire représentent 3 champs organiquement complémentaires mais distincts.

- Un domaine « utilitaire »
 - Logiciels de gravure musicale
 - Logiciels de documentation générale

Extension numérique naturelle d'un certain nombre de tâches jusqu'ici effectuées manuellement (copie, duplication, transcription...)

Nouveau et indispensable désormais, le domaine des outils au service de l'évolution et contenus et méthodes d'enseignement.

En particulier, à destination des cours de Formation Musicale Générale ou des classes de danse, permettant une véritable interaction entre l'enseignant et l'élève, de nouvelles possibilités d'exploration, d'expérimentation, de réappropriation aussi bien en cours qu'entre 2 sessions.

Le domaine des outils au service de l'accompagnement de la créativité et de la création.

Les moyens informatiques sont désormais une nouvelle lutherie. L'ordinateur est un nouvel instrument comme le violon ou le piano en leur temps. Des œuvres musicales, chorégraphiques, mixtes (les clips par exemple) ne pourraient exister sans lui et le CRD ne pourrait continuer d'ignorer cette dimension et son enseignement.

Dans cette optique, le rôle des enseignants est amené à évoluer. Contrairement à nombre d'idées reçues, il ne diminuera pas mais se transformera ; en particulier, son rôle d'aiguilleur, d'orientateur de l'élève sera amené à se renforcer. Il convient donc d'accompagner cette mutation grâce à un programme de formation ad-hoc.

L'ACTION CULTURELLE

Depuis 2010, le nombre de manifestations a augmenté de façon sensible, dans la logique de transversalité du Projet d'Etablissement 2010/2014.

Les manifestations se sont développées et les projets ont cru en envergure et en exigence artistique.

Par ailleurs, la participation des artistes professionnels lors de manifestations d'élèves a amené une plus-value au projet présenté et une motivation supplémentaire pour les élèves.

Une attention particulière a été accordée à la diversification des thèmes et des répertoires, depuis la musique ancienne jusqu'aux musiques actuelles amplifiées, en passant par l'improvisation, le répertoire des XX et XXI siècle, ainsi qu'à la transversalité musique et danse.

La multiplication des projets a imposé la nécessité d'un travail d'homogénéisation et de rationalisation pour la construction et la conduite de la saison.

Le développement de ce secteur a naturellement généré un accroissement mécanique en termes de besoins techniques, financiers, logistiques et humains. Pour cela, en particulier :

- Le CRD a fait l'acquisition d'un parc lumière et de matériel son (à minima), ainsi qu'un petit parc instrumental destiné à ne servir que pour les manifestations.
- Les partenariats ont permis de réduire les coûts de manière très significative dans plusieurs domaines (locations de salles, engagement de techniciens, locations de matériel, partage des certains frais)
- L'anticipation des différentes étapes d'un projet ont été optimisées.

Les partenariats avec le tissu associatif ou institutionnel ont été développés ou optimisés en particulier avec :

- la Scène Nationale
- le CAMJI
- l'espace Tartalin (Aiffres)
- la médiathèque Pierre-Moinot
- l'association « Cirque en Scène ».

D'autre part, le CRD a veillé à ce que les projets, conduits en partenariat avec l'Education Nationale jouent pleinement leur rôle de croisement des publics.

PERSPECTIVES

Le CRD produit ou co-produit, aujourd'hui, environ 80 manifestations publiques par an, il est indispensable de cibler les priorités.

- Continuer à impulser des projets transversaux
- Privilégier les projets autour d'un artiste
- Se donner les moyens d'engager un artiste (metteur en scène, chorégraphe, etc....) pour la coordination et la mise en scène des grands projets transversaux.
- Continuer à impulser des manifestations organisées par d'autres établissements publics ou privés
- Repenser les modes de répétition pour les grands projets et les projets transversaux sous forme de petite résidence

En termes de territorialité :

Il convient de :

- Privilégier les projets en lien avec les interventions scolaires, l'orchestre à l'école et l'Education nationale
- Créer des projets en lien avec le territoire, en particulier en lien avec le tissu associatif local
- Prendre le temps de concevoir une réelle stratégie de communication en lien avec la commune d'accueil et avoir ainsi un vrai impact sur la promotion des projets auprès des usagers

Enfin, le travail de **communication** devra être affiné.

Plan de formation continue

Au-delà de la nécessité « fondamentale » que représente la formation continue, le bouleversement –très rapide de surcroît que connaissent les Conservatoire exige des apports théoriques et pratiques aussi bien pour les enseignants que les personnes administratives.

Sachant que cette problématique ne concerne pas que Niort, mais l'ensemble des établissements contrôlés, en tout cas ceux de la région Poitou-Charentes. Le CRD souhaite participer activement à l'étude des besoins dans ce domaine par le CESMD Poitou-Charentes, en charge de proposer des activités de formation continue en lien avec l'évolution des problématiques.

D'autres part, le CRD a fait le choix de réserver, de façon désormais pérenne, une part de son budget de fonctionnement pour le financement d'actions qui paraîtraient indispensables pour l'évolution de son projet.

Le corps professionnel du CRD a été dans cette optique, largement associé :

- A l'analyse des besoins
- A la priorisation des actions à entreprendre et leur planification pluriannuelle

Les axes dominants retenus pour les années à venir sont :

- Approche de la scène
- Connaissance pour les musiciens des fondamentaux de la danse et inversement pour les danseurs, connaissances des fondamentaux de la musique
- Utilisant des nouvelles technologies et des outils numériques au service des enseignements
- Projets innovants en partenariat avec les structures dépendant de l'Education Nationale.